

# Lettre du SNUipp Isère

Jeudi 10 décembre 2009

**Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école**

*Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>*

*Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).*

- **CAPD du 8 décembre : promotions, règles du mouvement**
- **Primes évaluations : des réponses de l'IA**
- **Evaluations CE1/CM2 : donnez votre avis !**
- **Base élèves : soutenons les directrices et directeurs sanctionnés**
- **Contre les nouveaux fichiers « Edvige » : signez la pétition en ligne**

## ■ CAPD du 8 décembre

**Promotions** : les résultats sont consultables sur votre messagerie I Prof. En cas de question ou de problème, contactez-nous à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

**Règles du mouvement** : l'IA nous a informé des changements qu'elle prévoit concernant les règles du mouvement. La principale nouveauté est le passage de 7 à 12 zones géographiques (avec la sortie de ces zones de quelques communes de montagne qui ne pourront plus être obtenues que sur vœux précis) et l'obligation pour les collègues sans poste ou à titre provisoire d'effectuer des vœux sur zones dans 5 zones géographiques différentes.

Nous y reviendrons en détail dans la prochaine lettre électronique et dans l'« échos des cours » du mois de janvier.

## ■ Primes évaluations

Les primes ont été versées sur la paie d'octobre aux collègues concernés. Certaines écoles, certains collègues nous ont informé de non paiement ou de paiements incomplets.

Le SNUipp a interrogé l'IA lors d'une audience et à la CAPD du 8 décembre : l'IA nous a dit qu'elle avait connaissance de certains dysfonctionnements, et que la prime serait versée à tous les enseignants qui auront fait passer, corrigé et diffusé les évaluations. En ce sens, elle demande aux IEN de revoir l'ensemble des écoles concernées. Si vous êtes concernés, nous vous conseillons en parallèle d'écrire à l'IA l'informant de votre situation et de nous envoyer un double de votre courrier.

## ■ Evaluations CE1/CM2 : donnez votre avis !

Il est encore temps de nous renvoyer le questionnaire que vous trouverez ci-dessous ou sur notre site : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article735>

### 1. Selon vous, les évaluations nationales servent-elles à faire progresser nos élèves?

oui

non

Commentaires :

### 2. Ces évaluations vous ont-elles permis une remédiation efficace ?

oui

non

Commentaires :

### 3. Y a-t-il des éléments dans ces évaluations qui vous ont paru :

contestables (lesquels ?) :

intéressants (lesquels ?) :

### 4. Lors des rendez-vous avec les parents, vous êtes vous appuyés sur ces évaluations pour parler des acquis et des difficultés rencontrées par vos élèves?

pas du tout

un peu

beaucoup

Commentaires :

**5. En terme d'action, quelle consigne syndicale seriez-vous prêt(e) à suivre cette année pour les évaluations CM2 et CE1?**

passation des épreuves et remontée des résultats par un logiciel syndical

passation des épreuves et aucune remontée de résultats

passation des seuls items travaillés à la date des épreuves

boycott complet des évaluations

Autres :

aucune action

Commentaires

**■ Base élèves : soutenons les directrices et les directeurs sanctionnés !**

Le 9 octobre dernier, l'IA a envoyé un courrier à 5 directrices et directeurs leur ordonnant d'entrer dans BE avant le 23 octobre sous peine de retrait de 5/30ème de leur salaire et de retrait d'emploi de directeur. Ces collègues ont déjà -avec d'autres- subi plusieurs retraits de salaire pour la même raison ; sans compter Jean Yves Le Gal à qui l'IA a retiré son emploi de directeur à la rentrée et d'autres collègues écartés d'un poste de direction. **Tant que la France n'aura pas répondu aux questions du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU, tant que le Conseil d'État n'aura pas rendu son avis, il est inconcevable de continuer à menacer et à sanctionner les collègues de la sorte.** Le SNUipp Isère assure à ces collègues son soutien total.

**Soyons solidaires !**

Nous réactivons la caisse de solidarité gérée de manière intersyndicale (avec le PAS 38 et SUD Education).

Nous en appelons à votre solidarité pour soutenir ces collègues dans cette lutte.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du SNUipp Isère en mentionnant au dos « solidarité directeurs/BE » et à renvoyer à SNUipp Isère, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2.

**■ Contre les nouveaux fichiers « Edvige », je signe toujours !**

Les nouveaux décrets « EDVIGE » ont été publiés le 18 octobre 2009 au Journal Officiel, en remplacement du défunt décret « EDVIGE 1.0 » retiré par le gouvernement suite à l'importante mobilisation citoyenne qu'il avait suscitée.

Une nouvelle fois, et contrairement à ce qu'il avait annoncé lors de la première mobilisation, le gouvernement évite le débat parlementaire en créant ces fichiers par décrets. Si quelques améliorations de détail peuvent être relevées, l'essentiel des critiques formulées à l'encontre de ces fichiers reste malheureusement d'actualité.

C'est pourquoi le collectif « Non à EDVIGE », dont la FSU est membre, lance une nouvelle campagne de pétition et dépose des recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre ces deux décrets.

Les signatures sont recueillies en ligne sur le site <http://www.nonaedvige.sgdg.org>.